

AUTORISATION DE SOUTENANCE

Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3,

Vu le code de l'éducation, livre IV : l'organisation des enseignements supérieurs,
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale,
Vu les rapports écrits,
Vu la proposition du Directeur de thèse,
Vu l'avis du Directeur de l'École doctorale de LLLA,

autorise :

Monsieur Lahcen NACHEF

à soutenir publiquement sa thèse de Doctorat en Linguistique : linguistique générale, langues slaves, langues romanes, didactique des langues
intitulée :

« Normativisation et enseignement de la langue amazighe au Maroc : état des lieux, méthodes et réalisations »

le jeudi 29 septembre 2016
à 14h

Salle ROTONDE
Université Jean Moulin, Lyon 3
18, rue Chevreul
69007 - LYON

devant un jury composé de :

Mme Fatima AGNAOU, Pré-rapporteur, Professeure des universités, IRCAM, Maroc,
M. Nadir ISAADI, Docteur en linguistique, ISFEC, Rennes,
M. Francis MANZANO, Directeur de thèse, Professeur des universités émérite, CEL,
Université Jean Moulin Lyon 3
M. Kamal NAIT ZERAD, Pré-rapporteur, Professeur des universités, INALCO, Paris

Fait à Lyon, le 06/09/16.....

Pour le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3
Et par délégation,
le Vice-Président, chargé de la Recherche,
Peter WIRTZ

